



Réserves et réclamations

Comment poser une réserve une réserve ?

Elle doit être :

- formulée avant la rencontre
- nominale et motivée
- signée par les deux capitaines et l'arbitre

Elle peut être posée sur l'ensemble de l'équipe adverse par rapport aux règles de participation ET

La réserve doit être **confirmée** par mail depuis la boîte mail officielle du club ou par courrier recommandé dans **un délai de 48h**.

Exemple

Je soussigné M. [NOM], capitaine de l'équipe [NOM EQUIPE], pose réserve sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe [NOM EQUIPE ADVERSE]

Motif :

- sont inscrits sur la feuille de match plus de 6 joueurs mutés.
- Ou : des joueurs sont susceptibles d'avoir joué au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
- Ou : plus de 3 joueurs sont susceptibles d'avoir participé à tout ou partie de plus de 10 rencontres en équipe supérieure ...

Comment poser une réclamation d'après-match ?

La réclamation doit être adressée au District par mail ou courrier recommandé dans un délai de 48h, ensuite elle est transmise à la commission compétente pour étude de la recevabilité.

La forme de la réclamation est similaire à la pose d'une réserve.

- En cas de gain de cause, la réclamation entraîne la perte du match par pénalité pour le club fautif mais le score acquis sur le terrain est conservé.